

Pour une première demande :

1. La parution de la création de l'association au Journal Officiel et la dernière modification.
2. Les statuts régulièrement déclarés.
3. Le formulaire unique de demande de subvention (Cerfa 12156*06).
4. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, présentant le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée.
5. Le compte de résultat et le bilan financier 2024.
6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153.000 euros de dons ou de subventions.
7. Un R.I.B. (relevé d'identité bancaire), portant une adresse correspondant à celle du numéro de SIRET.
8. La fiche de renseignements jointe.

Pour un renouvellement :

1. Les statuts en cas de modification dans l'année écoulée.
2. Le formulaire unique de demande de subvention (Cerfa 12156*06)
3. Le formulaire compte-rendu financier si votre association a reçu une subvention pour projet en 2024 (Cerfa 15059*02)
4. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, présentant le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée.
5. Le compte de résultat et le bilan financier 2024.
6. Le R.I.B. de l'association.
7. La fiche de renseignements jointe.